

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS:

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE	- \$2.00	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS	- 1.50	
	UNION POSTALE	- - Frs 15.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.



LA FERMETURE DE BONNE HEURE

Hier mercredi entrant en vigueur, à Montréal, le règlement concernant la fermeture à 7 heures du soir, le mercredi et le jeudi de chaque semaine, des magasins de détail.

Le règlement a été généralement observé; rares étaient les magasins restés ouverts après l'heure réglementaire; c'est ce qu'ont pu constater les membres du comité de la fermeture qui ont fait le tour de la ville pour se rendre compte des effets du règlement.

A ce propos, il serait opportun d'obtenir des municipalités voisines ou plutôt contigües un règlement semblable à celui en vigueur dans Montréal, St-Henri et Ste-Cunégonde font virtuellement partie de l'agglomération montréalaise et si ces deux villes continuent à ouvrir leurs magasins les mercredis et jeudis après sept heures du soir, ce sera au détriment du commerce de Montréal.

Les commis et employés de St-Henri et de Ste-Cunégonde ont le même besoin de repos que ceux de Montréal; qu'ils imitent donc leurs confrères de la métropole et bientôt ils pourront jouir en famille de deux soirées par semaine.

ASSOCIATION DES BOUCHERS DE MONTREAL

Il y a eu le 1 mars au Monument National, une assemblée de l'Association des Bouchers à laquelle avaient été conviés les membres de la Fédération des Commerçants-Détailleurs en vue des dernières dispositions à prendre pour le voyage de la délégation à Ottawa.

M. Jean Lamoureux qui présidait la séance a fortement appuyé sur l'urgence d'envoyer à Ottawa une délégation nombreuse. Selon M. Lamoureux, les compagnies de Timbres sont plus agressives que jamais et c'est maintenant ou jamais qu'il faut frapper un coup décisif.

M. J. O. Gareau, président de la Fédération se déclare confiant dans le résultat des démarches de la délégation. Il ajoute qu'à en juger d'après le nombre

très considérable d'adhésions reçues des Chambres de Commerce de toutes les parties du Canada, il croit que le Gouvernement ne pourra manquer de rendre justice aux revendications du commerce de détail.

M. Placide Daoust, président de l'Association des Epiciers, constate que la distribution des Timbres de Commerce a causé un malaise considérable dans la branche de l'épicerie de détail; les affaires ainsi que la collection s'en ressentent.

Il est ensuite donné des détails sur le voyage à Ottawa.

Et l'assemblée s'ajourne.

LE PORT NATIONAL

Les Commissaires du Port de Montréal ont manifesté l'intention de prélever un montant additionnel de droits de quai et autres qui serait nécessaire à la Commission pour qu'elle puisse faire face à ses obligations.

Quand les hangars actuellement en construction seront achevés et payés la Commission se trouvera en face d'une dette de \$10,000,000 dont elle a l'intérêt à servir; le service de l'intérêt de ses emprunts occasionne une dépense de \$350,000. A cette dépense il faut ajouter celles du service du port proprement dit, personnel et autres ainsi que celles d'entretien et de réparations.

Les commissaires estiment que le revenu actuel du port doit être augmenté d'environ \$150,000 annuellement.

La commission ne peut prélever ce revenu que sur les marchandises importées ou exportées par eau; en d'autres termes, elle prélèvera son revenu additionnel sur le commerce.

Une forte partie de la dette de la Commission du port de Montréal a été contractée pour creuser le chenal entre Montréal et Québec, c'est-à-dire pour faire des travaux d'utilité générale qui incombent au gouvernement et dont il n'est pas juste de faire peser le poids sur la Commission.

La presque totalité, pour ne pas dire la totalité des travaux faits par la Commission profitent au pays tout entier car Montréal est véritablement le port national, aussi bien pour les marchandises d'importation que pour celles d'exportation. Les facilités de chargement, de déchargement, d'emmagasinage, etc., accordés par le port de Montréal sont accordés par le port de Montréal sont comme à celles de l'Est. C'est pourquoi depuis longtemps il existe un fort courant en faveur de la prise en charge par le gouvernement de la gestion du port de Montréal et de sa franchise.

La voie du St-Laurent devrait être libre de redevances comme le sont déjà les canaux qui relient les Grands Lacs au port de Montréal.

Le port de Montréal devrait être libre.

LA BANQUE DE YARMOUTH

SUSPEND SES PAIEMENTS

La semaine dernière on parlait d'une fusion entre la Banque de Yarmouth et la Banque Union de Halifax.

Une dépêche de Halifax annonce à la date du 6 courant que, par suite de la faillite de W. H. Redding & Sons, la Banque de Yarmouth a suspendu ses paiements. On ne connaît pas encore le montant du passif de W. H. Redding & Sons, fabricants de chaussures à Yarmouth.

On ne dit pas non plus si le projet de rachat de la Banque de Yarmouth par la Banque Union est abandonné, du fait de la suspension de paiement de la première.

La Banque de Yarmouth a un capital-actions de \$300,000 et un fonds de réserve de \$35,000. Au 31 janvier dernier, elle avait un actif total de \$732,678 dont une forte proportion [85 p. c.] en comptes courants. Son passif, à l'exclusion de son capital et de sa réserve, s'élevait à \$384,494.